

FICOL

Facilité de financement des collectivités territoriales

Depuis 2014, à travers la FICOL, l'AFD finance, aux côtés du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, des projets de développement identifiés et mis en œuvre par des collectivités territoriales françaises dans le cadre de leurs partenariats internationaux.



Objectifs

Dans le cadre des orientations de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, la FICOL vise à :

- Renforcer les capacités des collectivités étrangères
- Accompagner l'action extérieure des collectivités françaises
- Promouvoir les savoir-faire français
- Diffuser les bonnes pratiques environnementales et sociales
- Faciliter le partage de solutions entre collectivités



Bénéficiaires

Collectivités françaises (régions, départements, municipalités, agglomérations, groupements de communes)

Groupes associés aux collectivités françaises (associations mixtes, etc.)

Dans les pays listés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE classés par niveau de revenus :

- Pays les Moins Avancés (PMA)
- Pays à Revenu intermédiaire - tranche inférieure (PRITI)
- Pays à Revenu intermédiaire - tranche supérieure (PRITS)

Lien vers la liste complète des pays concernés sur le site de l'OCDE – cliquez [ici](#)





Caractéristiques

Type : subvention

Montant : entre 200 K euros et 2 millions d'euros
(jusqu'à 70% du budget du projet)

Durée maximale du projet : 3 ans



Illustration

Brésil - Recife (610 K€ EUR) : la métropole de Nantes développe avec la ville de Recife un programme triennal d'échange de bonnes pratiques sur les thématiques du développement urbain durable et de l'économie créative



Sénégal - Bignona (800 K€ EUR) : les départements de la Savoie (FR) et de Bignona (SN) développent d'une politique d'action sociale participative, inclusive et territorialisée dans les deux départements



© Simon Inns (CC BY 2.0) Flickr